

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 17 avril 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Anne GIRARD, Stéphane SIMON, Eric PROFFIT, Valérie KEH, Marie-Laure PICARD, Laurie FAULIAU, Thomas MANSEY.

ABSENTS : Philippe PERRIER, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Clément DESESPRINGALLE.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Secrétaire de séance : Laurie FAULIAU

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	11	03	14	08

N° 2026/14 - OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats 2025 du budget de la commune :

FONCTIONNEMENT : excédent de clôture : 264 932,49 €

INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 380 100,40 €

Vu les restes à réaliser :

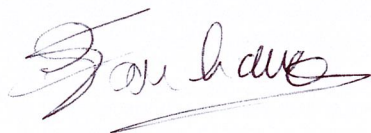
- DEPENSES : 531 800,00 €
- RECETTES : 242 941,00 €, soit un déficit de 288 859,00 €

Aussi le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

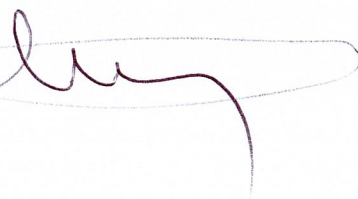
- L'excédent de clôture d'investissement de 380 100,40 € sera reporté en investissement recettes,
- l'excédent de clôture de fonctionnement de 264 932,49 € sera reporté en exploitation recettes pour un montant de 64 932,00 € et le solde de 200 000,00 € sera reporté en réserves à la section investissement recettes.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Laurie FAULIAU



Le Maire
Michel DAGNIAUX,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 17 avril 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Anne GIRARD, Stéphane SIMON, Eric PROFFIT, Valérie KEH, Marie-Laure PICARD, Laurie FAULIAU, Thomas MANSEY.

ABSENTS : Philippe PERRIER, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Clément DESESPRINGALLE.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Secrétaire de séance : Laurie FAULIAU

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	11	03	14	08

N° 2026/15 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

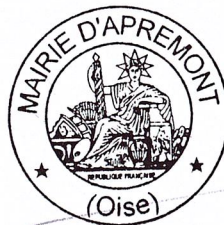
→ 859 770,00 € en section de fonctionnement

→ 907 186,00 € en section d'investissement

Le budget primitif 2026 est accepté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Laurie FAULIAU



Le Maire
Michel DAGNIAUX,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 17 avril 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Anne GIRARD, Stéphane SIMON, Eric PROFFIT, Valérie KEH, Marie-Laure PICARD, Laurie FAULIAU, Thomas MANSEY.

ABSENTS : Philippe PERRIER, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Clément DESESPRINGALLE.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Secrétaire de séance : Laurie FAULIAU

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	11	03	14	08

N° 2026/16 - OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les subventions au budget primitif 2026 de la Commune aux Associations suivantes :

- A.S. AGIL : 2 500 €
- APEIA : 350 €
- HAPPY CULTURE : 350 €
- BIBLIOTHEQUE : 1 200 €
- LA SOURCE : 410 €
- UNC : 900 €
- SECOURS CATHOLIQUE : 100 €

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Laurie FAULIAU



Le Maire
Michel DAGNIAUX,

C.F.L

110

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 17 avril 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VEPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Anne GIRARD, Stéphane SIMON, Eric PROFFIT, Valérie KEH, Marie-Laure PICARD, Laurie FAULIAU, Thomas MANSEY.

ABSENTS : Philippe PERRIER, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Clément DESESPRINGALLE.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Roger POTIN-VEPERAS), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Secrétaire de séance : Laurie FAULIAU

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	11	03	14	08

N° 2026/17 - OBJET : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,009929 aux taxes directes locales 2026 de la Commune, soit les taux suivants :

TAXE FONCIERE (bâti).....	43,77
TAXE FONCIERE (non bâti)	39,40
TAXE HABITATION	15,05
CFE.....	18,57

Le produit attendu s'élève à la somme de 656 280 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
 Laurie FAULIAU




Le Maire
 Michel DAGNIAUX,



L.F.L

79

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'APREMONT**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'APREMONT dûment convoqué par Monsieur le Maire d'Apremont en date du 17 avril 2026, s'est rassemblé en Mairie d'Apremont, sous la présidence de Monsieur Michel DAGNIAUX, Maire, en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Françoise DUBREUCQ, Didier HAMART, Anne GIRARD, Stéphane SIMON, Eric PROFFIT, Valérie KEH, Marie-Laure PICARD, Laurie FAULIAU, Thomas MANSEY.

ABSENTS : Philippe PERRIER, Nathalie BOUSSICAUD, Clémence RONDEAU, Clément DESESPRINGALLE.

POUVOIRS : Nathalie BOUSSICAUD (pouvoir à Roger POTIN-VESPERAS), Clémence RONDEAU (pouvoir à Valérie KEH), Clément DESESPRINGALLE (pouvoir à Françoise DUBREUCQ).

Secrétaire de séance : Laurie FAULIAU

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Quorum
15	11	03	14	08

**N° 2026/18 - OBJET : CONVENTION AVEC LA CCAC POUR LE FINANCEMENT DU
SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS**

La convention a pour objet la mise en œuvre d'une partie du lot n° 3 du marché public n° 2024-02 ainsi que la définition des modalités organisationnelles et de prise en charge financière par la commune d'APREMONT et concerne donc les lignes suivantes :

- Un service répondant à des demandes de déplacement ponctuelles pour :
 - o Les déplacements périscolaires réalisés par les écoles publiques de l'une des communes membres de la CCAC,
 - o Les déplacements réalisés par les centres de loisirs situés sur l'une des communes membres de la CCAC,
 - o Les déplacements réalisés par les CCAS de l'une des communes membres de la CCAC,
 - o Tout autre déplacement réalisé pour les besoins directs de l'une des communes membres de la CCAC.

Elle est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2025.

Un titre de recette sera émis annuellement par la CCAC à destination de chacune ayant commandé au moins une course.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Laurie FAULIAU

Laurie Fauliau



Le Maire
Michel DAGNIAUX,

Michel Dagniaux